

FONCTIONNEMENT MIDISCOLAIRE 2021/2022

Identiques à celles qui sont exigées dans le cadre ordinaire de l'école, il est indispensable que les règles de vie en collectivité soient respectées, à savoir :

- Respect mutuel
- Obéissance des règles

En définitif, en venant déjeuner à la cantine, l'enfant s'engage à :

Avant le repas	Pendant le repas	Après le repas
<ul style="list-style-type: none">- Passage aux toilettes- Se laver les mains- Se mettre en rang devant l'escalier et dans le calme- Ne pas bousculer ses camarades- Ne pas courir pour se rendre dans la salle	<ul style="list-style-type: none">- S'installer sans encombrement- Ne pas se déplacer sans autorisation- Ne pas crier- Faire attention à son langage- Ne pas jouer : surtout avec la nourriture- Goûter à tout- Respecter ses camarades, le personnel, le matériel et les locaux	<ul style="list-style-type: none">- Rassembler les couverts au centre de la table- Ranger sa chaise- Passage aux toilettes- Se laver les mains- Se mettre en rang dans le calme- Ne pas bousculer ses camarades- Ne pas courir pour se rendre dans la cour- Ne pas glisser sur la rampe des escaliers

Conscient que la vie en collectivité demande des efforts, le personnel interviendra pour faire appliquer les règles de vie visant à respecter les personnes et les biens.

L'enfant a des droits mais aussi des devoirs :

Droits	Devoirs
<ul style="list-style-type: none">- D'être respecté, d'être écouté et de s'exprimer- Exprimer, à tout moment, un souci ou une inquiétude à un adulte- Être protégé des moqueries, bousculades, ...- Prendre son repas dans de bonnes conditions afin de lui permettre de passer un moment convivial et de détente	<ul style="list-style-type: none">- Respecter les autres enfants et le personnel, en étant poli et courtois- Respecter les règles de vie, instaurées durant le temps du midi- Respecter la nourriture- Respecter les locaux

Le permis à point de bonne conduite

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude le temps du midi, un **système de permis à point de bonne conduite** est mis en place pour chaque élève fréquentant le restaurant scolaire.

Chaque enfant à un capital de 12 points en début d'année scolaire.

Si un non-respect des règles de vie est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points par l'équipe.

L'enfant pourra récupérer ses points perdus en réalisant une action positive.

Le permis à point de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les élèves (à partir du GS), leurs familles et Grain de Sel afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles.

Retrait de points		Récupération de points	
Manque de respect au personnel / camarades Bagarres Langage et gestes inappropriés	- 4 points	Passer une semaine sans réprimande	+ 3 points
Désobéissance Jeux avec la nourriture Gaspillage de nourriture à répétition Irrespect du matériel et locaux	- 2 points	Participer à la vie collective (entraide, solidarité,...)	+ 2 points
Se tenir mal à table Se lever de table sans permission	- 1 point	Réparer ses erreurs	+ 1 points

Quand il n'y a plus de points sur le permis :

- 1^{er} permis : l'enfant ne choisira pas sa place durant 1 semaine
- Au bout du 2^{ème} permis : un rendez-vous sera pris avec la famille
- Au bout du 3^{ème} permis : l'enfant sera exclu pendant 2 jours

Fais-le :

A : Ars sur Formans

Signature Grain de Sel	Signature(s) enfant(s)	Signature(s) parent(s)
<p>ESPACE DE VIE SOCIALE GRAIN DE SEL 111 Rue Jean Marie Vianney 01430 ARS SUR FORMANS</p> 		